

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON

Séance du 26 JUIN 2024

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :

Jean-Edern AUBREE– Denis HEMON - Joël COTTINIER – Jacqueline BARGAIN - Jeanne FRADET - Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- André LE PAPE – Amaury DE SURVILLE - Geneviève BOIDIN-LALLICH –

Absents ayant donné procuration :

Marie Louise LE BERRE-DEIGAS - procuration donnée à Denis HEMON

Klervi LE PAPE – procuration donnée à André LE PAPE

Cyprien DUGAS – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE

Absente :

Gwénaëlle GOASCOZ

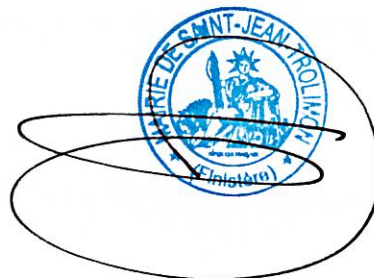
Mme Annick TANGUY a été nommée secrétaire de séance.

2024-025 : RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT

Suite à la présentation du rapport définitif par Mr Le maire, les membres du conseil municipal ont validé à l'unanimité le rapport CLECT 2023 présenté par la CCBPS.

Pour extrait conforme au registre

Le maire, Jean Edern AUBREE



Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 029-212902522-20240725-2024_026-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON**

Séance du 26 JUN 2024

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :

Jean-Edern AUBREE – Denis HEMON - Joël COTTINIER – Jacqueline BARGAIN - Jeanne FRADET - Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- André LE PAPE – Amaury DE SURVILLE - Geneviève BOIDIN-LALLICH –

Absents ayant donné procuration :

Marie Louise LE BERRE-DEIGAS - procuration donnée à Denis HEMON

Klervi LE PAPE – procuration donnée à André LE PAPE

Cyprien DUGAS – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE

Absente :

Gwénaëlle GOASCOZ

Mme Annick TANGUY a été nommée secrétaire de séance.

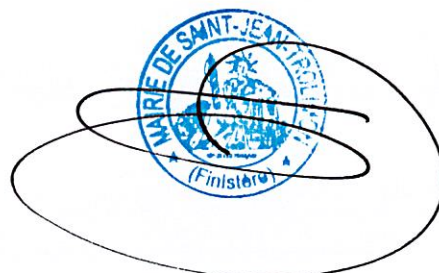
2024-026 : DENOMINATION ADRESSAGE

Suite à la création du nouveau lotissement Kergréach, il est proposé la dénomination d'une nouvelle rue : PARK KORNOG.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme au registre.

Le maire, Jean-Edern AUBREE.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON**

Séance du 26 JUIN 2024

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :

Jean-Edern AUBREE – Denis HEMON - Joël COTTINIER – Jacqueline BARGAIN - Jeanne FRADET - Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- André LE PAPE – Amaury DE SURVILLE - Geneviève BOIDIN-LALLICH –

Absents ayant donné procuration :

Marie Louise LE BERRE-DEIGAS - procuration donnée à Denis HEMON

Klervi LE PAPE – procuration donnée à André LE PAPE

Cyprien DUGAS – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE

Absente :

Gwénaëlle GOASCOZ

Mme Annick TANGUY a été nommée secrétaire de séance.

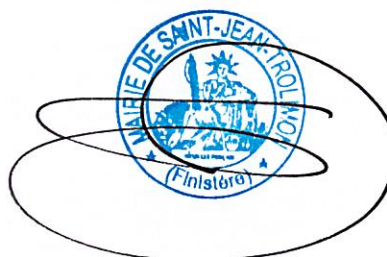
2024-027 : CONVENTION RASED

Après lecture du courrier de l'inspectrice et exposé des termes de la convention, Mr le maire propose le vote.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette convention et autorisent le maire à la signer.

Pour extrait conforme au registre.

Le maire, Jean-Edern AUBREE.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON**

Séance du 26 JUIN 2024

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :

Jean-Edern AUBREE– Denis HEMON - Joël COTTINIER – Jacqueline BARGAIN - Jeanne FRADET - Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- André LE PAPE – Amaury DE SURVILLE - Geneviève BOIDIN-LALLICH –

Absents ayant donné procuration :

Marie Louise LE BERRE-DEIGAS - procuration donnée à Denis HEMON

Klervi LE PAPE – procuration donnée à André LE PAPE

Cyprien DUGAS – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE

Absente :

Gwénaëlle GOASCOZ

Mme Annick TANGUY a été nommée secrétaire de séance.

2024 -028 : DECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

L'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) reprend le principe dégagé par la jurisprudence administrative selon lequel un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public cesse d'appartenir au domaine public à compter du jour où il a fait l'objet d'un acte de déclassement formel.

Pour permettre légalement la sortie d'un bien du domaine public, deux conditions sont donc requises :

- d'une part, une désaffectation matérielle du bien précédant le déclassement ;
- et, d'autre part, un acte juridique de la collectivité publique propriétaire portant déclassement formel du bien, quand bien même une affectation de celui-ci au public ou à un service public n'existant plus.

Pour les délaissés de voirie : Il s'agit de parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier, et pour lesquelles existe un déclassement de fait, lorsque des rues, voies ou impasses ne sont plus utilisées pour la circulation, notamment à l'occasion d'une modification de tracé ou d'un alignement. Une parcelle qui constitue un délaissé de voirie communale a perdu « son caractère d'une dépendance du domaine public routier » (CE, 27 septembre 1989, M. Y., n° 70653). Il s'agit donc d'une exception au principe selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement (art. L 2141-1 du code général

de la propriété des personnes publiques). En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder, dans ce cas, à une enquête publique préalable au déclassement telle que prévue par l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Les voies concernées par ce déclassement sont :

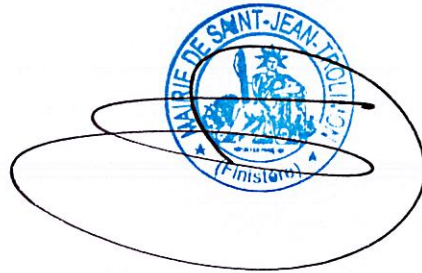
- Lear Ar Prat - délibération 2023-064
- centre bourg – délibération 2023-066
- Kerbascol – délibération proposée au point n° 5 de ce conseil municipal

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité des points suivants :

- Procéder au déclassement du domaine public les parcelles dénommées ci-dessus.
- Autoriser Mr le maire à prendre toutes les décisions qui en découlent et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce déclassement.

Pour extrait conforme au registre.

Le maire, Jean Edern AUBREE.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON**

Séance du 26 JUIN 2024

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :

Jean-Edern AUBREE– Denis HEMON - Joël COTTINIER – Jacqueline BARGAIN - Jeanne FRADET - Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- André LE PAPE – Amaury DE SURVILLE - Geneviève BOIDIN-LALLICH –

Absents ayant donné procuration :

Marie Louise LE BERRE-DEIGAS - procuration donnée à Denis HEMON

Klervi LE PAPE – procuration donnée à André LE PAPE

Cyprien DUGAS – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE

Absente :

Gwénaëlle GOASCOZ

Mme Annick TANGUY a été nommée secrétaire de séance.

2024 029 : ECHANGE PARCELLAIRE ZD 155 – KERBASCOL

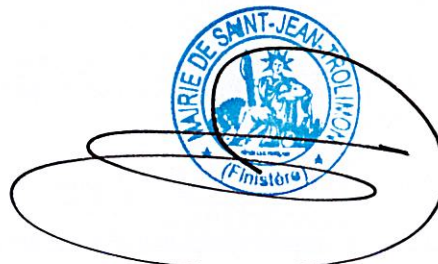
Suite à l'implantation d'un transformateur électrique, et afin d'alimenter le hameau de Kergonan, un accord avec le propriétaire de la parcelle ZD155 a été trouvé et les travaux réalisés.

En amont des travaux un bornage a été effectué par la mairie afin de procéder à un échange parcellaire. Un acte authentique doit permettre la légalisation de cet échange. (Voir plan d'alignement en annexe)

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'acte authentique et les démarches qui en découlent.

Pour extrait conforme au registre.

Le maire, Jean Edern AUBREE.





REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON**

Séance du 26 JUN 2024

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :

Jean-Edern AUBREE – Denis HEMON - Joël COTTINIER – Jacqueline BARGAIN - Jeanne FRADET - Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- André LE PAPE – Amaury DE SURVILLE - Geneviève BOIDIN-LALLICH –

Absents ayant donné procuration :

Marie Louise LE BERRE-DEIGAS - procuration donnée à Denis HEMON

Klervi LE PAPE – procuration donnée à André LE PAPE

Cyprien DUGAS – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE

Absente :

Gwénaëlle GOASCOZ

Mme Annick TANGUY a été nommée secrétaire de séance.

2024-030 : BAUX – LOCAUX ARTISANAUX – CELLULES N°5 ET N° 9

En aout 2023, il a été proposé aux locataires des cellules n°5 et n°9 du pôle artisanal de signer une convention d'occupation pour une durée de 1 an. Au terme de ce délai, il est proposé de ré-interroger les dispositions prises au regard de l'année passée et éventuellement de modifier le bail initial en bail commercial afin de pérenniser le dynamisme et l'attractivité du centre bourg.

Pour l'occupant de la cellule n°5 (Ma pause coiffure) : la locataire souhaite passer un bail commercial. Aussi, il lui a été proposé, pour des raisons administratives et comptables, de renouveler la convention actuelle pour la durée allant du 01/09/2024 au 31/12/2024, puis de rédiger un bail commercial sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Pour l'occupant de la cellule n°9 (Sasu Braz Braz) : le locataire ne souhaite pas modifier la convention d'occupation actuelle en bail commercial. La convention sera ainsi reconduite pour l'année à venir et reconductible une fois.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 029-212902522-20240725-2024_030-DE

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer r les conventions et tous les documents découlants de cette démarche.

Pour extrait conforme au registre.

Le maire, Jean-Edern AUBREE.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON**

Séance du 26 JUIN 2024

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :

Jean-Edern AUBREE – Denis HEMON - Joël COTTINIER – Jacqueline BARGAIN - Jeanne FRADET - Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- André LE PAPE – Amaury DE SURVILLE - Geneviève BOIDIN-LALLICH –

Absents ayant donné procuration :

Marie Louise LE BERRE-DEIGAS - procuration donnée à Denis HEMON

Klervi LE PAPE – procuration donnée à André LE PAPE

Cyprien DUGAS – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE

Absente :

Gwénaëlle GOASCOZ

Mme Annick TANGUY a été nommée secrétaire de séance.

2024-031 : TARIFS COMMUNAUX 2024

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité de valider les tarifs communaux 2024 comme suit :

PRESTATIONS	2023	PROPOSITION 2024	DECISION DU CONSEIL
CANTINE			
Repas enfant	4,05€(+tarification sociale)	4,05€	validée
Repas adulte	6,50€	6,50€	validée
GARDERIE			
1 prestation	1.50 €	1,50€	validée
La journée	3€	3€	validée
LOCATION SALLES COMMUNALES			
Maison pour tous			
La journée le week end	100€	100€	validée
Caution	500€	500€	
Salle Polyvalente			
La journée le week end (9-19h)	200€	200€	validée
Caution 500€ + état des lieux+assurance	500€	500€	
Professionnel	25€ la ½ journée en semaine	25€ la ½ journée en semaine	validée
Associations communales	Gratuit	Gratuit	validée
validéeAssociations extérieures évènement culturel/journée	180 € selon avis du conseil	180 € selon avis du conseil	validée
Exposition-vente	450€	450€	validée
Stand commercial/professionnel	5 € + la table 3€	5€ + la table 3€	validée

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

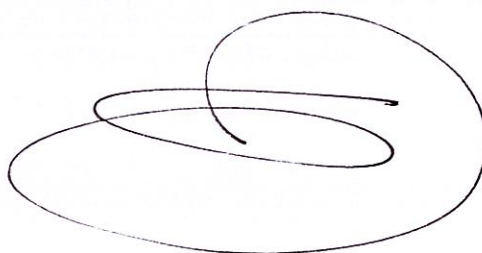
Publié le

ID : 029-212902522-20240725-2024_031-DE

CAUTION MATERIEL			
*Sono, rétroprojecteur, écran, câbles,		500€	validée
*rallonges, coffret électrique, nouveaux néons...		800€	
Location vidéo projecteur	15€	15€	validée
Location sono	10€	10€	
LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX			
L'hectare	150€	150€	validée
CONCESSION CIMETIERE			
15 ans	120€	120€	validée
30 ans	200€	200€	validée
Colombarium (15 ans)	1100€	1100€	validée
Renouvellement / colombarium (15 ans)	200€	200€	validée
Jardin du souvenir	30€	30€	validée
LOYERS DES IMMEUBLES COMMUNAUX			
Logements Mairie			
T3 n°1	311.31€	331,11€	validée
T3 n°2	311.31€	331,11€	validée
T3 n°3	282.63 €	282,63€	validée
Logements Ecole			

T3 n° 1	446.17 €	446,17€	validée
T3 n° 2	446.17 €	446,17€	validée
Pôle artisanal			
Cellule 40m2	250.00€	250€	validée
Cellule 76m2	501.60€	501,60€	validée
TERRE VEGETALE			
< à 20m3/m3	3€	3€	validée
> à 20m3 /m3	2€	2€	validée
JEUX BRETONS (gratuit pour les trolimonais)			
Groupe	3€/adulte, 2€/enfant	3€/adulte, 2€/enfant	validée
Public	2€/adulte, 1€ enfant	2€/adulte, 1€ enfant	validée
Location de 8 jeux + caution		10€ le jeu ou 15€ 100€ de caution	validée
Tarifs anniversaire (avec intervention de l'animatrice durant d'une heure)		30€ pour un groupe	validée
DROIT DE PLACE			
Régie de recettes marché	0.50€ le ml +1€si élec		Validée

Pour extrait conforme au registre, le maire. Jean Edern AUBREE.





REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON**

Séance du 26 JUIN 2024

Nombre de membres
En exercice 14
Présents 10
Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :

Jean-Edern AUBREE – Denis HEMON - Joël COTTINIER – Jacqueline BARGAIN - Jeanne FRADET - Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- André LE PAPE – Amaury DE SURVILLE - Geneviève BOIDIN-LALLICH –

Absents ayant donné procuration :

Marie Louise LE BERRE-DEIGAS - procuration donnée à Denis HEMON
Klervi LE PAPE – procuration donnée à André LE PAPE
Cyprien DUGAS – procuration donnée à Jean-Edern AUBREE

Absente :

Gwénaëlle GOASCOZ

Mme Annick TANGUY a été nommée secrétaire de séance.

2024-032 : ANIMATIONS ESTIVALES 2024

La commission du patrimoine en date du 29/02/2024 a programmé une animation estivale au cours de l'été.

Le 28/07/2024 aura lieu le Festi'crêpes : A cette occasion, le groupe Dremwell (musique bretonne) est invité et proposera une prestation d'un montant de 900€ (ainsi que la sonorisation réalisée par un prestataire extérieur d'un montant de 1400€ pris en charge par la collectivité. Le bagad Ar Vro Bigouden interviendra pour un montant de 250€.

La commission vie locale en date du 12/02/2024 a programmé deux animations :

Le 18/07/2024 aura lieu le concert Astrid Rad de la compagnie Patchrock. La prestation s'élève à 1000€ HT soit 1055€ TTC. Ce contrat fait l'objet d'une convention tripartite, à savoir la mairie, la Sasu Braz Braz et la compagnie. La mairie prend en charge 600€ soit 633€ TTC et la Sasu Braz Braz 400€ HT SOIT 422€ TTC.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 029-212902522-20240725-2024_032-DE

Le 01/08/2024 aura lieu le spectacle avec le groupe Les Saumons Fumés. (représentation avec 4 musiciens). La prestation s'élève à 800€ TTC à la charge de la mairie.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité de valider les propositions faites par les commissions.

Pour extrait conforme au registre.

Le maire, Jean-Edern AUBREE.

